

DÉPLIANT D'INFORMATION
CONCERTATION PRÉALABLE

DU 27 MAI AU 5 JUILLET 2019

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Tremblay-en-France

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tremblay-en-France



LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation publique préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

Cette démarche instaure des espaces et des temps de dialogue avec les citoyens. L'objectif est ainsi que le public soit informé sur les données du projet et puisse exprimer ses observations, ses interrogations et ses propositions pour l'enrichir. Dans notre cas, plusieurs rendez-vous et outils permettent d'atteindre cette ambition.

La concertation préalable, organisée sous l'égide d'un garant (désigné par la Commission Nationale du Débat Public - CNDP), est une démarche volontaire de l'APIJ. Au regard des enjeux et des potentiels impacts sur l'environnement de la construction de l'établissement pénitentiaire de Tremblay-en-France, l'APIJ a jugé opportun de soumettre ce projet à la procédure de concertation préalable, organisée au titre des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

L'APIJ a sollicité la Commission Nationale du Débat Public pour la désignation d'un garant, qui assurera le bon déroulement de la concertation.

Monsieur Patrick NORYNBERG, garant de la concertation, se tient à la disposition de toute personne, association ou organisme souhaitant obtenir des renseignements ou précisions sur les modalités de la concertation :

patrick.norynberg@garant-cndp.fr

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice - Concertation Préalable Tremblay-en-France
Immeuble Okabé, 67 avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin Bicêtre

S'INFORMER

Le dossier de concertation

Le dossier de concertation présente les objectifs, les caractéristiques principales et le coût estimé du projet porté à concertation préalable, c'est-à-dire le projet de construction de l'établissement pénitentiaire de Tremblay-en-France. Il s'intéresse également à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tremblay-en-France, conséquence directe de la mise en œuvre du projet de construction. Il propose également au public de prendre connaissance des incidences du projet sur l'environnement.

Enfin, ce dossier présente les modalités de concertation qui permettront au public de s'informer et de donner un avis sur le projet. Ce dossier a été rédigé en lien avec le garant de la concertation.

Le dépliant de la concertation

Le dépliant synthétise la démarche de concertation et les éléments d'information autour du projet.



OÙ trouver le dossier et le dépliant de la concertation ?

Le dossier et le dépliant de la concertation sont accessibles aux heures d'ouverture des mairies de la commune de Villepinte, de la commune de Tremblay-en-France et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Le dossier de la concertation est aussi téléchargeable sur le site internet dédié (www.registre-dematerialise.fr/1272), sur le site internet de l'APIJ (www.apij.justice.fr), sur celui de la commune de Villepinte (www.ville-villepinte.fr), ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis (<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/>).

Ces documents seront également mis à disposition lors des réunions publiques et du point d'information.

ÉCHANGER

La réunion publique

Ouverte à tous, la réunion publique est un moment privilégié de rencontre entre le maître d'ouvrage et les citoyens. Chacun peut exprimer ses remarques et ses interrogations.

Point d'information dans l'espace public

Autour d'un « stand » d'information sur l'espace public, l'APIJ va à la rencontre des riverains concernés par le projet. Les citoyens ont alors l'occasion d'échanger directement sur le projet.



Les rendez-vous de la concertation

POINT D'INFORMATION

Mardi 11 juin 2019 - 17h à 19h

Gare RER du Vert Galant - Tremblay-en-France

REUNIONS PUBLIQUES

Lundi 17 juin 2019 - 19h à 21h

Groupe Scolaire Marie Laurencin - Villepinte

Mardi 2 juillet 2019 - 19h à 21h

Espace Jean Ferrat - Tremblay-en-France

CONTRIBUER

Des registres papier

Les registres permettent aux citoyens d'exprimer leurs remarques et de faire part de leurs interrogations sur le projet. Des registres papiers sont mis à la disposition du public pendant la période de concertation dans les mairies des communes de Tremblay-en-France et de Villepinte.

Le site internet dédié

Le site est le lieu virtuel de la concertation, y sont centralisés tous les documents d'information nécessaires à la compréhension du projet. Les comptes-rendus des différents temps de concertation y sont également consultables.

Ce site internet fait office de registre dématérialisé de la concertation. L'internaute peut donc également y déposer des remarques et faire part de ses interrogations, qui seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

>> www.registre-dematerialise.fr/1272

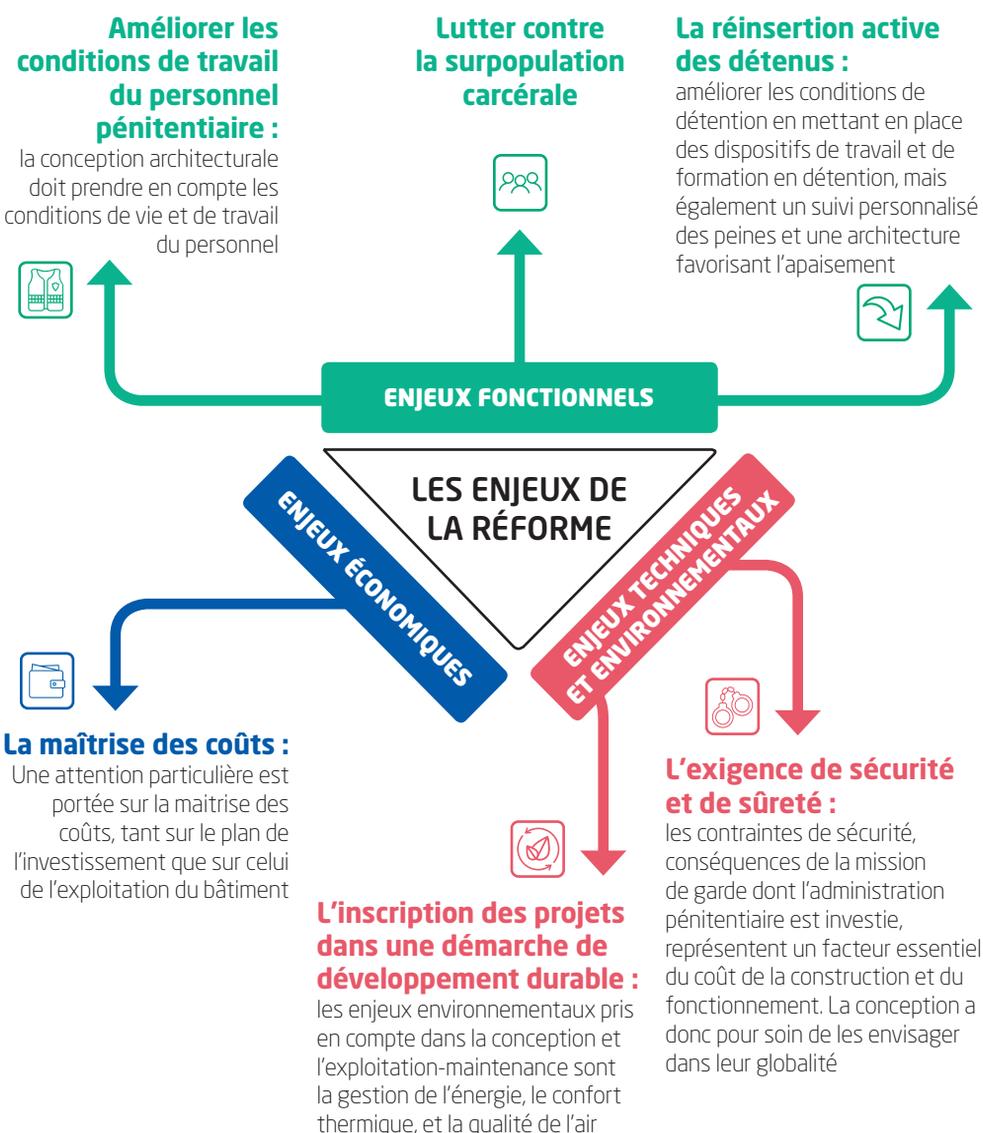
LA CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DE TREMBLAY-EN-FRANCE

SITUATION ACTUELLE

Construite en 1990, la maison d'arrêt de Villepinte est à l'origine conçue pour recevoir 588 détenus. Le taux d'occupation de la maison d'arrêt atteint au 1er janvier 2018 183.9%, avec 1072 détenus accueillis. **Saturée, la maison d'arrêt de Villepinte est en situation de sur occupation chronique.** L'ensemble des établissements présents en région Île-de-France se trouvent dans une situation similaire.

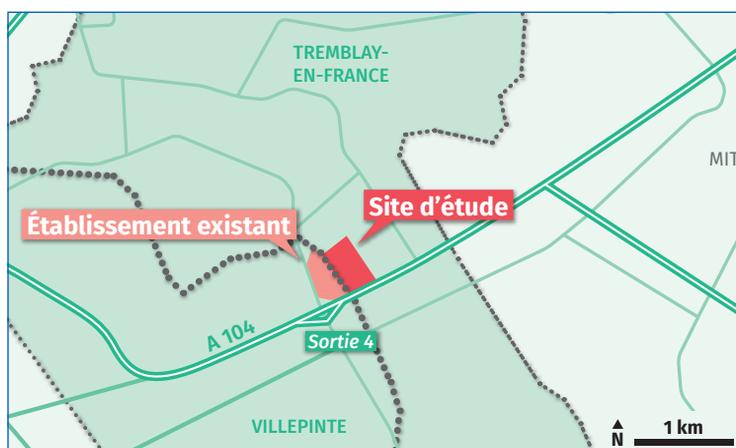
Pour répondre à cette situation, le plan immobilier pénitentiaire prévoit la construction de plusieurs établissements pénitentiaires dans la région Île-de-France, au minimum un dans chacun des départements, dont celui de Seine-Saint-Denis.

À la suite d'une proposition du préfet de Seine-Saint-Denis, l'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire sur un site contigu à celui de la maison d'arrêt de Villepinte est étudiée fin 2018 par l'APIJ pour évaluer l'opportunité de cette implantation.



LE SITE

Le périmètre du projet se situe à la jonction des communes de de Tremblay-en-France et de Villepinte. Il représente une surface de l'ordre de 15 hectares qui inclut 53 parcelles agricoles de petite taille, de type « grande culture ». Ces parcelles font partie d'un ensemble agricole plus vaste, la Plaine de Tremblay. Les parcelles appartiennent majoritairement à des propriétaires privés. L'objectif est de créer un accès mutualisé entre la maison d'arrêt de Villepinte et le futur établissement pénitentiaire de Tremblay-en-France.



Situé dans la vallée agricole du Sausset, le site d'implantation du projet de centre pénitentiaire est entouré de zones urbanisées. Au nord et à l'est du site, le paysage est très ouvert et donne à voir les cultures. À l'ouest et au sud du site, le paysage est à dominante urbaine. Au sud, le site est bordé par l'autoroute A104.

LE PROJET

Le projet d'établissement pénitentiaire de 700 places viendra s'accoler à la maison d'arrêt de Villepinte sur une emprise foncière d'environ 15 hectares. Cette configuration offre des facilités de fonctionnement par la **mutualisation de certaines fonctions** entre les deux établissements et d'un accès commun.



EN RÉSUMÉ

L'implantation d'un établissement pénitentiaire permet :

- » + de 300 emplois créés pendant la durée du chantier
- » Environ 400 emplois pérennes
- » environ 5 millions d'euros / an de flux de fonctionnement générés

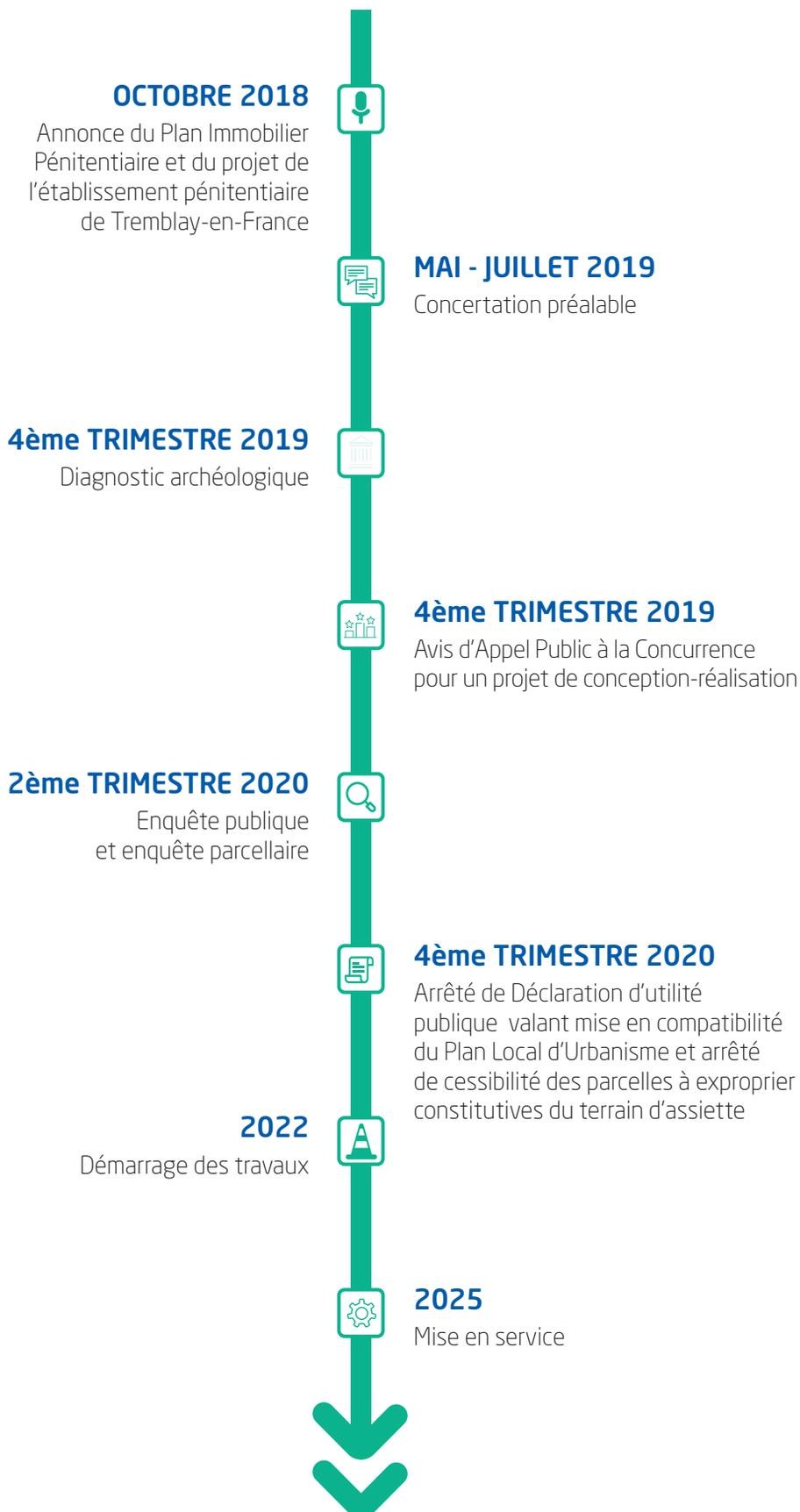
Les données sociales et économiques présentées constituent une moyenne établie sur la base d'établissements dont la capacité varie entre 600 et 700 places.

LES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

- » Prise en compte des risques naturels
- » Préservation de la faune et la flore
- » Gestion de l'eau et l'assainissement
- » Prise en compte de l'activité agricole
- » Prise en compte des infrastructures de transport d'énergie
- » Veiller à une bonne insertion du projet dans son environnement
- » Assurer la desserte du futur établissement

LE CALENDRIER DU PROJET

(dates prévisionnelles)



LES ACTEURS DU PROJET

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (L'utilisateur)

En France, la Justice est administrée par un ministère, nommé aussi « Chancellerie ». La ministre de la Justice, Garde des Sceaux est Madame Nicole Belloubet.

Le ministère de la Justice est divisé en cinq directions, l'une d'entre elles est la Direction de l'Administration Pénitentiaire. L'administration pénitentiaire est en charge d'une double mission : une mission de surveillance, en assurant le maintien en détention des personnes qui lui

sont confiées sous l'autorité judiciaire, et une mission de prévention de la récidive, menée par l'ensemble des personnels, dont les personnels d'insertion et de probation. Cette dernière consiste à préparer la réinsertion des personnes qui lui sont confiées et à assurer le suivi des mesures et peines exécutées en milieu ouvert, en collaboration avec des partenaires publics et associatifs.



SON RÔLE DANS LE PROJET

Le Plan Immobilier Pénitentiaire a été annoncé en octobre 2018 par la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet. La mise en œuvre du plan est confiée à l'APIJ (voir ci-contre) en dialogue permanent avec l'administration pénitentiaire. Une fois la construction du centre pénitentiaire réalisée, l'administration pénitentiaire sera en charge de sa gestion quotidienne.

L'AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE (Le maître d'ouvrage)

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France Métropolitaine et Outre-mers, telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ).

L'APIJ est régie par le décret n°2006-208 du 22 février 2006.

L'APIJ participe également par ses études et ses expertises, à la définition des nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles.

L'APIJ est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Justice et du ministère de l'Action et des Comptes Publics, ce qui signifie que ses actions sont soumises à un contrôle de ces ministères. Ces entités travaillent ensemble, dans le dialogue, pour permettre la mise en œuvre effective des opérations du plan immobilier pénitentiaire.



SON RÔLE DANS LE PROJET

En sa qualité de maître d'ouvrage, l'APIJ supervise le projet de construction du projet de l'établissement pénitentiaire de Tremblay-en-France. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet. L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

WWW.APIJ.JUSTICE.FR
WWW.JUSTICE.GOUV.FR

AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE

67, AVENUE DE FONTAINEBLEAU
IMMEUBLE OKABE
LE KREMLIN BICÊTRE